

Vu pour être annexé à la délibération n° 1 du
Conseil d'administration en date de ce jour
Bayonne, le 24 février 2026
Le Président,



Antton CURUTCHARRY

Envoyé en préfecture le 25/02/2026

Reçu en préfecture le 25/02/2026

Publié le

ID : 064-200087567-20260224-CA20260224_01-DE



REGIE AUTONOME

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL MAURICE RAVEL

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU MARDI 2 DECEMBRE 2025

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente ;
Mmes BUTORI, PINATEL ; MM. BROUCARET, IBARBOURE, KORDIAN, MATON

EXCUSÉS : Mme CASTEL 1^{ère} Vice-présidente ; Mme LASSERRE ; MM. ALDANA-
DOUAT, ETCHEVERRY

POUVOIRS : Mme CASTEL à M. CURUTCHARRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ECHEVERRIA

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

M. NICOULEAU, Directeur Général
M. MENDES, Directeur adjoint Musique
Mme KACY, Chargée de mission suivi analytique et aide au pilotage
M. RACHET, Directeur adjoint délégué à l'Orchestre
M. GUALLAR, Responsable administratif et financier
Mme TOUSSAINT, Assistante RH
Mme ITURRIOZ, Directrice de la Culture à la CAPB
M. DE DREUILLE, Président des Amis de l'Orchestre
M. GAVAZZI, Chargé de mission droits culturels, santé et handicap
Mme MAROTEAUX, Présidente de l'Association des Parents d'Elèves

La séance est ouverte à 14 h 05 par M. CURUTCHARRY, qui constate que le quorum est
atteint et propose l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Mme ECHEVERRIA est désignée comme secrétaire de séance.

O/J N°1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 OCTOBRE 2025

Sur présentation de M. CURUTCHARRY, le Conseil d'Administration prend acte du procès-
verbal de la réunion du 7 octobre 2025.

O/J N° 2 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Le Conseil d'administration prend acte des décisions prises par le Président en application
des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

O/J N° 3 – CRR : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ORCHESTRE A L'ÉCOLE

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY évoque le nouveau partenariat mis en place à la rentrée avec l'Orchestre à l'école qui a été mis en place à l'école de la Citadelle à Bayonne. Il ajoute qu'avec l'intégration du site d'Amikuze, ce sera le deuxième puisqu'il y en a déjà un qui avait été mis en place avec l'école de musique d'Amikuze avant qu'elle soit intégrée au conservatoire.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 4 – CRR : CONVENTION AVEC LES CONSERVATOIRES DE BORDEAUX, DU GRAND POITIERS, DE LIMOGES, DE PAU ET LES PÔLES ALIENOR DE POITIERS ET PESMD DE BORDEAUX

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique qu'il s'agit ici d'un partenariat récurrent qui concerne l'académie d'orchestre régionale qui a lieu chaque année en partenariat avec les établissements cités pour faire travailler les élèves de ces structures toute une semaine à Bordeaux ensemble sur un projet de concert d'orchestre symphonique.

Cette académie aboutit sur deux concerts : un à Bordeaux et l'autre à Anglet, au théâtre de Quintaou. C'est un projet très apprécié des élèves qui sont mis dans les conditions de représentation d'un orchestre symphonique.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 5 – CRR : CONVENTION 25-26 AVEC LE MALANDAIN BALLET BIARRITZ

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY évoque ce partenariat récurrent qui reprend chaque année les différents projets liant le conservatoire au ballet Malandain afin de favoriser l'enseignement des élèves danseurs. M. KORDIAN ajoute que ce partenariat s'est construit dans la durée maintenant et qu'il en est très satisfait.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 6 – CRR : CONVENTION DE COOPERATION 25-26 AVEC L'UPPA

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique qu'il s'agit également ici d'un partenariat récurrent. A noter toutefois que la partie théâtre a été supprimée pour laisser place uniquement aux unités d'enseignement musique.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 7 – REGIE AUTONOME : ADOPTION DE LA CHARTE ÉTHIQUE

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY évoque ici l'adoption de la charte éthique qui est l'aboutissement d'un travail qui a eu lieu toute l'année. Effectivement, il y a eu plusieurs groupes de travail mis en place ainsi que l'intervention d'une déontologue du CDG64 en réunion plénière pour répondre aux interrogations des agents. Ensuite le projet de document a été présenté en CST. Quelques modifications ont été apportées et le document a été validé tel qu'il est présenté lors de ce conseil. Cela a représenté un long travail qui a entraîné de nombreuses discussions mais ce document était nécessaire et il va falloir le mettre en place désormais.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 8 – PERSONNEL : AUGMENTATION DU MONTANT DES

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique qu'en fin d'année, le conservatoire offre des chèques cadeaux aux agents qui ont des enfants et qui cotisent au CAS. Il s'agit ici d'augmenter la valeur des chèques cadeaux.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 9 — PERSONNEL : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI OCCUPÉ PAR UN FONCTIONNAIRE

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique qu'il s'agit ici de modifier le temps de travail d'un enseignant de clarinette qui va passer de 13h à 12h.

Effectivement, cet enseignant du site d'Amikuze est en cumul d'emploi avec l'école de musique de Saint Jean de Luz et il dépassait le total d'heures autorisées. Il faut donc modifier son contrat afin de rentrer dans le cadre légal.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 10 — PERSONNEL : CREATION DE POSTES

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY évoque ici les créations de postes nécessaires.

Pour le premier, il s'agit de se mettre en conformité avec ce qui existe aujourd'hui dans le service d'un enseignant du département traditionnel.

Pour la seconde création, il s'agit d'un emploi au service de la scolarité pour pallier aux besoins de ce dernier. Jusqu'alors, il est établi des contrats de renfort pour palier à ce manque. Il s'agit donc ici de pérenniser ce poste par un recrutement qui aura lieu en début d'année.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 11 – PERSONNEL : SUPPRESSION DE POSTES

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique qu'il s'agit ici de refermer les postes ouverts lors des derniers recrutements qui ont eu lieu.

Ainsi, il s'agit juste d'une mise en conformité administrative pour ne laisser uniquement que les postes qui ont été pourvus. Ceci a été vu en CST et validé par les représentants du personnel.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 12 — FINANCES : CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES – ADMISSION EN NON-VALEUR

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY présente le rapport sur des créances non réglées.

M. GUALLAR explique que ce sont des créances qui n'ont pas été recouvrées par le Trésor Public depuis 2020 malgré les titres de recettes émis. Ces sommes ne seront désormais plus récupérées.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 13 – FINANCES : EXERCICE 2026 – AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE MANDATEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique qu'il s'agit ici d'anticiper $\frac{1}{4}$ des investissements de 2026 selon ce qui est autorisé avant le vote du budget au mois de mars. Cela permet des achats par anticipation selon les besoins du conservatoire.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 14 – FINANCES : INDEMNITÉ DE MANIEMENT DE FONDS ALLOUÉE AUX RÉGISSEURS

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique qu'il s'agit ici de l'indemnité allouée aux régisseurs. Elle s'appelait précédemment l'indemnité de responsabilité des régisseurs. M. GUALLAR ajoute que cette prime est cumulable avec le RIFSEEP, ce qui n'était pas le cas avant.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 15 – FINANCES : BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 02

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY évoque ici la deuxième décision modificative pour 2025 pour le conservatoire. Il s'agit ici de tenir compte, en fonctionnement, des créances irrécouvrables précédemment citées dans le point 12 à l'ordre du jour ainsi que des produits de gestion courante, et en investissement, il s'agit du financement à hauteur de 50% du coût d'acquisition des instruments de l'Orchestre à l'école par la Ville de Bayonne, ainsi que les recettes issues des cessions d'immobilisation.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 16 – FINANCES : BUDGET ANNEXE – ORCHESTRE SYMPHONIQUE DU PAYS BASQUE - DECISION MODIFICATIVE N° 02

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY évoque ici la deuxième décision modificative pour 2025 pour l'Orchestre du Pays Basque. Il s'agit ici d'accepter d'augmenter les charges à caractère général à hauteur de 15 000€, notamment pour la mission d'accompagnement de la mission du CDG64, et ensuite d'acquiescer des droits d'auteurs pour le conte musical « Le secret de la Fée Musique » pour 2 100€ et de financer ces dépenses par une réduction des charges de personnel à hauteur de 7 100€ et par l'inscription de recettes supplémentaires issues du mécénat.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 17 – ORCHESTRE : CONVENTION AVEC LA SCENE NATIONALE DU SUD AQUITAIN ET LA VILLE DE BAYONNE – CONCERT DU NOUVEL AN

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY évoque ici la convention de partenariat pour le concert du nouvel an. La nouveauté réside cette année dans la mise en place d'une troisième date pour ce concert qui connaît chaque année un succès.

Adopté à l'unanimité.

Points d'information et questions diverses

1/ M. NICOULEAU évoque l'idée de recruter Benjamin Levy pour la rentrée de 2026 à la direction musicale de l'Orchestre. C'est quelqu'un d'engagé et de connu ici car il était là en 2016 déjà. C'est un chef curieux qui a l'envie de connaître tout le territoire, il souhaite s'investir sur l'ensemble des communes de la CAPB. Il a une expérience aboutie avec la création de 11 saisons à Cannes. Il est conscient de la singularité du fonctionnement de la régie. La durée du contrat est de 3 années, à renouveler si tout se passe bien.

2/ M. NICOULEAU évoque l'évolution possible sur l'organigramme. Une réflexion s'impose sur le rôle des responsables intermédiaires. Cette interrogation arrive suite à la démission de 2 conseillers pédagogiques. Le sujet a été évoqué en CST pour une réflexion globale pour optimiser l'organisation générale. Le problème se pose également au moment des entretiens professionnels où il est compliqué de devoir recadrer des personnes qui sont en même temps des collègues. Se posent donc des problèmes relationnels.

Il va falloir repenser tout ceci afin de faire au mieux.

3/ Mme PINATEL demande le but de la mission Orchestre.

M. Nicouveau lui répond qu'il s'agit de proposer une articulation fluide entre le conservatoire et l'orchestre en termes de gestion de projets par exemple, de construction de saisons.

Aujourd'hui, on bute sur des concordances de dates, il faut trouver une solution.

Le but est d'allier davantage les projets des deux. Par exemple, Benjamin Attahir qui a créé une pièce pour l'orchestre intervient cette année dans une masterclass pour le conservatoire. De même la question administrative se pose, tout comme la partie technique où les régisseurs sont les mêmes pour le conservatoire et pour l'orchestre. Les dates qui se chevauchent posent des problèmes dans ce sens.

Le rayonnement sur l'ensemble du territoire impose de mieux travailler en corrélation.

4/ Mme MAROTEAUX évoque l'accès au conservatoire qui est compliqué désormais.

Elle a beaucoup de retours négatifs des familles.

M. CURUTCHARRY lui dit que l'aménagement est en cours, nous le subissons également mais les travaux ne peuvent pas se faire rapidement.

M. NICOULEAU évoque la possibilité d'inverser le sens interdit au niveau de Dechico. Il va faire une proposition mais le conservatoire n'est pas décisionnaire des aménagements qui vont être faits par la CAPB sur 2 ans.

5/ Mme MAROTEAUX demande où on en est avec la danse contemporaine.

M. NICOULEAU répond que le départ de Flora BOUGUES et l'arrêt d'une autre enseignante rendent les remplacements difficiles à mettre en place. Actuellement, nous arrivons à remplacer la quasi totalité des cours, mais pas tous. L'autre difficulté vient du fait que le conservatoire des Landes connaît le même souci et il est donc compliqué de se partager le peu de professeurs disponibles.

6/ M. BROUCARET demande ce qui va se passer pour les élèves de théâtre qui vont sortir avec leur formation et qui ne voudront pas partir du territoire.

M. NICOULEAU lui répond que le dossier CPES est en cours pour la demande de l'agrément mais qu'il en soit les grandes écoles ne sont pas ici.

7/ Mme MAROTEAUX évoque que le congrès des APEC s'est très bien passé et qu'il a été demandé de le refaire ici l'an prochain. Des remerciements ont été faits au président et au directeur qui ont été remerciés par la fédération des APEC.

L'ordre du jour étant épuisé, M. CURUTCHARRY remercie l'assemblée et lève la séance à 15 H 05.

La secrétaire de séance,
Maite ECHEVERRIA

